

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

9

A10

APPEL A PROJETS AVENUE VERTE



JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS DE L'AIDE

L'Avenue Verte représente un vecteur d'itinérance structurant du territoire seinomarin que le Département souhaite mettre en valeur.

Il s'agit d'une ancienne voie ferrée, construite en 1873 pour offrir un accès entre Londres et Paris via la ligne maritime Dieppe/Newhaven, transformée en un long itinéraire cyclable, composé de véloroutes et de voies vertes spécifiques.

Aussi appelée The Green Way London/Paris par les Anglais, ces 350 kilomètres de liaison cyclable entre les deux capitales franco-britannique seront ouverts dès 2012 via un itinéraire provisoire en attendant les aménagements spécifiques en site propre dans chaque département français, dans l'objectif de se rendre aux Jeux Olympiques de Londres à vélo.

L'Avenue Verte en Seine-Maritime représente un maillon de cet itinéraire plus global. Son tracé est en site propre, entièrement revêtu d'enrobé, destinés aux cyclistes, piétons, rollers, personnes à mobilité réduite et cavaliers sur certains tronçons. L'itinéraire de plus de quarante kilomètres relie actuellement Forges-les-Eaux à Arques-la-Bataille. Les liaisons vers Dieppe au Nord et vers Gournay-en-Bray au Sud sont prévues à moyen terme, ce qui permettra de se connecter à la façade maritime et à la principale agglomération du territoire (Dieppe) au Nord, et de rejoindre l'Eure puis les départements d'Île de France et Paris au Sud.

Cet aménagement ne doit pas être qu'une simple réalisation routière : l'infrastructure doit être accompagnée de services,

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

A l'appui de toute demande doit être fourni un dossier technique complet à retirer :

- pour les collectivités et les associations : auprès du Département
- pour les entreprises : sur le site du portail régional des aides (<https://www.hn-espace-entreprises.fr/>)

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie et de l'Emploi
02 35 03 51 17

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

9

APPEL A PROJETS AVENUE VERTE

hébergements soignés, d'une valorisation touristique, d'un entretien... Le Département souhaite donc passer d'un équipement de qualité à un véritable produit touristique, développant l'attractivité et la consommation sur le territoire, tout en respectant l'identité de la destination.

Le développement de l'itinérance sur et autour de l'Avenue Verte passe par le déploiement des services proposés par les opérateurs touristiques le long de celle-ci. L'offre actuelle ne répond pas pleinement aux attentes de la clientèle touristique. Dans le cadre d'un produit touristique sur l'Avenue Verte, il est nécessaire d'avoir une offre géographiquement, quantitativement et qualitativement améliorée.

En permettant au plus grand nombre d'opérateurs touristiques, économiques et collectivités locales d'investir pour répondre aux critères des référentiels « Avenue Verte » le présent appel à projets a pour objectifs :

- de favoriser le développement des services nécessaires à la pratique de l'itinérance sur le tracé de « l'Avenue Verte »
- d'encourager le développement du futur label national « accueil vélos », en commençant par mettre en œuvre les référentiels « qualité » propres au Département de Seine-Maritime (et similaires aux futurs référentiels nationaux - cf. référentiels en annexes)

NATURE DE L'AIDE

Équipement en stationnements/abris/stations vélo, achat de remorques pour le transport des vélos, installation de consignes à bagages, aires de repos (dont point d'eau/sanitaires)

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

9

A10

APPEL A PROJETS AVENUE VERTE

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre réglementaire européen des aides publiques aux entreprises et est soumis à la règle du de minimis (plafond maximal de 200 000 € tous financements confondus par période de trois ans)

BÉNÉFICIAIRES

- les hébergeurs (campings, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels)
- les prestataires de services liés aux pratiques de l'Avenue Verte (loueurs de vélos)
- les sites de visites et de loisirs
- les offices de tourisme et syndicats d'initiative
- les commerces (restaurateurs et cafetiers)
- les communes et communautés de communes

Cet appel à projets est destiné aux opérateurs en activité à la date à laquelle ils y répondent.

La structure devra impérativement être située dans un faisceau de cinq kilomètres autour du tracé de l'Avenue Verte.

Pour les entreprises, l'inscription sur le portail régional des aides est obligatoire. Seules les demandes émanant de TPE de moins de 10 salariés seront prises en considération.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Six référentiels « Avenue Verte » ont été définis.

Ils permettront aux usagers d'avoir la certitude de trouver auprès des opérateurs touristiques, économiques bénéficiant du futur label accueil vélo (hors communes et communautés de communes), des services adaptés et qualifiés.

L'analyse des dossiers portera sur le respect des critères établis dans ces référentiels.

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

9

APPEL A PROJETS AVENUE VERTE

DURÉE DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets « Avenue Verte » sera ouvert chaque année pendant la durée du 5^{ème} Plan Départemental de Tourisme. Les projets devront être commencés sous un délai d'un an et réalisés dans un délai maximal de trois ans.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES AIDES PAR PORTEUR DE PROJETS

Référentiel de qualité « Accueil Avenue Verte » Pour les Communes et Communautés de Communes.

Dépenses éligibles	Plafond des dépenses subventionnables (HT)	Taux Département
Plaque de labellisation	100	100 %
Stationnements vélos	5 000	40 %
Point d'eau potable	2 000	40 %
Sanitaires	20 000	40 %
Consignes à bagages	1 000	40 %
Aire de pique-nique	15 000	40 %
Autres équipements de détente	15 000	40 %
Total global plafonné par opérateur	20 000	40% du plafond des dépenses subventionnables (HT)
Total subvention envisageable	20 000	

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

9

A10

APPEL A PROJETS AVENUE VERTE

**Référentiel de qualité « Accueil Avenue Verte »
Pour les Communes et Communautés de Communes.**

Dépenses éligibles	Plafond des dépenses subventionnables pour les chambres et gîtes (HT ou TTC selon statut)	Plafond des dépenses subventionnables pour les campings (HT)	Taux Département
Plaque de labellisation	100	100	100 %
Présentoir charté de l'Avenue Verte	1 000	1 000	40 %
Stationnements vélos	5 000	5 000	40 %
Abri vélos	3 000	3 000	40 %
Équipement de nettoyage de vélos	1000	1 000	40 %
Emplacements de camping spécifiques vélos		2 000	40 %
Équipements de salle commune dans les campings		500	40 %
Total global plafonné par opérateur	4 000	5 000	
Total subvention envisageable	4 000	5 000	40% du plafond des dépenses subventionnables (HT ou TTC selon statut)

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

9

APPEL A PROJETS AVENUE VERTE

**Référentiel de qualité « Accueil Avenue Verte »
 Pour les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative**

Dépenses éligibles	Plafond des dépenses subventionnables (HT)	Taux Département
Plaque de labellisation	100	100 %
Présentoir charté de l'Avenue Verte	1 200	40 %
Stationnements vélos	5 000	40 %
Consignes à bagages	1 000	40 %
Total global plafonné par opérateur	3 000	
Total subvention envisageable	3 000	40% du plafond des dépenses subventionnables (HT).

**Référentiel de qualité « Accueil Avenue Verte »
 Pour les prestataires de services liés aux usages de l'Avenue Verte.**

Dépenses éligibles	Plafond des dépenses subventionnables (HT)	Taux Département
Plaque de labellisation	100	100 %
Logo Avenue Verte en Vitrine	fourni	100 %
Présentoir charté de l'Avenue Verte	1 000	40 %
Consignes à bagages	1 000	40 %
Remorques professionnelles de transport de vélos	3 000	40 %
Espace d'accueil	1 500	40 %
Total global plafonné par opérateur	3 000	40% du plafond des dépenses subventionnables (HT).
Total subvention envisageable	3 000	

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

9

A10

APPEL A PROJETS AVENUE VERTE

**Référentiel de qualité « Accueil Avenue Verte »
Pour sites de visite et de loisirs**

Dépenses éligibles	Plafond des dépenses subventionnables (HT)	Taux Département
Plaque de labellisation	100	80 %
Présentoir de l'Avenue Verte	300	80 %
Stationnements vélos	5 000	40 %
Consignes à bagages	1 000	40 %
Total global plafonné par opérateur	3 000	Entre 40% et 80 % du plafond des dépenses subventionnables.

**Référentiel de qualité « Accueil Avenue Verte »
Pour les restaurateurs, cafetiers.**

Dépenses éligibles	Plafond des dépenses subventionnables (HT)	Taux Département
Plaque de labellisation	100	100 %
Présentoir charté de l'Avenue Verte	1 000	40 %
Stationnements vélos	5 000	40 %
Consignes à bagages	1 000	40 %
Total global plafonné par opérateur	3 000	40% du plafond des dépenses subventionnables.
Total subvention envisageable	3 000	

